

Conducteur de travaux BTP



© Conseil départemental des Yvelines CC BY-ND 2.0

parcours avenir

La construction d'un bâtiment ne peut se faire sans maçon ni architecte. Entre ces deux corps de métiers, il y a le conducteur de travaux. Sa mission est de suivre la réalisation du chantier de la première pierre (ou heure) jusqu'à la livraison. Il intervient en amont du chantier, en choisissant ou validant les choix des entreprises sous-traitantes, définit les moyens humains nécessaires à la réalisation, établit le planning prévisionnel du chantier et enfin réalise les démarches administratives nécessaires au démarrage du chantier.

Lors du chantier, il est le responsable du planning. Il doit faire respecter les délais tout en maîtrisant le budget associé. Il est le garant du respect des règles de sécurité et de la qualité de la construction. Il gère les approvisionnements en matériel.

Le métier requiert des connaissances dans les différentes techniques de construction. Une bonne organisation et un sens du planning sont indispensables pour gérer les imprévus, aussi bien techniques que financiers. Le métier requiert aussi des connaissances en gestion afin de faire un suivi de facturation, d'établir un devis, etc. Enfin, le travail comporte un large aspect relationnel dans le domaine commercial et managérial. Le conducteur de travaux est l'intermédiaire privilégié entre le client, l'entreprise et les services publics, mais aussi entre le responsable de chantier et les équipes de construction.

Les grands secteurs d'activité dans lesquels s'exerce ce métier sont : la construction individuelle, de bâtiments industriels, de voiries, les chantiers de travaux publics.

Inscription professionnelle

Le secteur d'activité est décomposé en deux parties : les travaux publics (près de 270 000 personnes en France) et la construction (1 158 000 personnes). En tout, 200 000 personnes sont recrutées chaque année : 67 % sont des ouvriers, 18 % des administratifs et 15 % exercent une fonction technique ou d'encadrement. Le secteur comprend 600 000 entreprises dont 95 % ont moins de neuf salariés, 67 % des entrepreneurs étant même seuls. L'insertion professionnelle du conducteur de travaux est très bonne, son salaire moyen varie entre 1 800 et 3 000 € net mensuel. ■

LE MÉTIER EN LIGNE

Quelques chiffres : <https://www.metiers-btp.fr/les-chiffres/>

Définition du métier par l'observatoire du bâtiment : <http://urlz.fr/5VaL>

Vidéo du métier : <https://www.youtube.com/watch?v=OPioRDdD2Bg>

QUALITÉS

- Avoir un bon relationnel
- Organisé et rigoureux
- Pragmatique et dynamique

FORMATION

- STI2D Architecture et construction
- STI2D Énergies et environnement
- BTS Bâtiment
- BTS Étude et économie de la construction
- BTS Travaux publics
- DUT Génie civil – construction durable

POURSUITES D'ÉTUDES

École d'ingénieur type ESTP